

FAUNE

PARCOURS FRANCOFAUNE

PARCOUR



**PARCOURS FRANCOFAUNE
2025 - RÈGLEMENT**

PARCOURS FRANCOFAUNE

PARCOURS FRANCO

Sommaire

Règlement

3

- **Article 1/** Conditions d'accès 3
- **Article 2/** Inscriptions 4
- **Article 3/** Envoi des candidatures 4
- **Article 4/** Différentes phases 5
- **Article 5/** Déroulement 6
- **Article 6/** Comité d'écoute 6
- **Article 7/** Engagement 6
- **Article 8/** Autorisations 7
- **Article 9/** Modifications et annulation 7
- **Article 10/** Litige 7

Valeurs

8



Le Parcours FrancoFaune, c'est fait pour faire du bien aux artistes musicien·es et à celles·eux qui les écoutent. C'est un dispositif d'accompagnement pour des artistes **résidant en Belgique et chantant en français**. Orienté sur le son et la scène, le Parcours s'organise autour de **résidences**, de **rendez-vous** et de **conseils**. Il débouche notamment sur une programmation au Festival FrancoFaune.

Lancé en 2016, le Parcours FrancoFaune est porté par une équipe de musicien·es proches du terrain, qui proposent un accompagnement dans la bienveillance et à long terme.



Article 1/ Conditions d'accès

- Le Parcours FrancoFaune est ouvert aux **auteur·rices, compositeur·rices et interprètes domiciliés en Belgique**.
- Il n'y a aucune limite d'âge et aucun style déterminé pour le choix des artistes. La seule condition est de **chanter en français un répertoire original** (pas de reprises).
- L'inscription est **gratuite**.
- Les artistes accompagnés lors des précédentes éditions du Parcours FrancoFaune ou de la Biennale de la Chanson française ne peuvent pas se présenter au Parcours FrancoFaune dans une formule semblable.

Article 2/ Inscriptions

L'inscription se fait en deux étapes :

ÉTAPE 1

L'artiste doit d'abord être inscrit sur la plateforme de notre partenaire Court-Circuit: court-circuit.band



Infos demandées:

- **Bio** de l'artiste
- **Styles**
- **Liens** (site Internet, réseaux sociaux, etc.)
- **Photos**
- **Vidéos** (au minimum une vidéo sur scène ou en répétition. La vidéo ne doit pas être produite, pas de clip)
- **Trois titres**, dont au moins deux chansons originales (paroles et musique) **en français**
- Une **fiche technique** complète et à jour

ÉTAPE 2

Une fois enregistrée sur la plateforme Court-Circuit, l'artiste peut accéder à l'inscription spécifique du Parcours FrancoFaune. Il est important de **répondre à toutes les questions**.

L'artiste s'assurera qu'il a bien reçu un courrier électronique de confirmation (automatique), seul garant de la bonne réception de son inscription. **En l'absence de courrier électronique de confirmation, l'inscription n'est pas valide**; l'artiste peut alors contacter l'équipe FrancoFaune via l'adresse info@francofaune.be pour savoir si son inscription a bien été prise en compte.

Article 3/ Envoi des candidatures

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **31 janvier 2025**.

Article 4/ Différentes phases

Présélection

- Une **première sélection** sera établie par le comité d'écoute qui effectuera un choix de **dix projets**, invités à se produire sur scène (Auditions).
- Les décisions concernant cette sélection seront **sans appel**.
- **Toutes les personnes inscrites recevront une réponse** (qu'elle soit positive ou négative) **par mail** avant **la fin février 2025**.

Auditions

- Les auditions auront lieu devant un comité de sélection composé de professionnel·les le **samedi 15 mars 2025 à la Maison poème** (Saint-Gilles).
- Les projets seront sélectionnés sur base d'une prestation de maximum **20 minutes**.
- L'entrée aux auditions est **gratuite et accessible au public**.
- **Trois projets** seront sélectionnés à l'issue de ces auditions.

Accompagnement et résidence

- Les artistes retenus seront avertis de leur sélection au plus tard **la semaine suivant leur prestation**.
- Une **résidence** aura lieu **du mercredi 14 au dimanche 18 mai 2025** pour tou·tes les artistes. Chaque artiste candidat au Parcours FrancoFaune doit réserver ces dates jusqu'à confirmation de sa sélection par le jury. Attention de bien bloquer ces dates dans l'agenda de **tous les membres du groupe** sous peine de remise en question de votre participation au Parcours FrancoFaune.

Festival FrancoFaune et mini résidence

Les artistes sélectionnés sont accompagnés en vue d'une programmation au Festival FrancoFaune, qui aura lieu **du 1er au 11 octobre 2025**, et éventuellement une vitrine devant les professionnel·les du secteur musical, si l'état d'avancement du projet le justifie. Au sein de ces dates, les artistes accompagnés bénéficient également d'une journée de « mini-résidence » en préparation de leur concert.

Article 5/ Déroulement

- **Pour les auditions et la résidence:** le Parcours FrancoFaune met gratuitement à disposition des artistes une scène, un éclairage ainsi qu'une sonorisation de qualité lors de toutes les étapes. Les artistes s'engagent à respecter ce matériel et à rembourser les éventuels frais suite à des dégradations de ce dernier.
- Pour les auditions et la sortie de résidence, l'artiste pourra éventuellement faire appel à son ingénieur du son à ses propres frais. L'ingénieur du son et/ou de la lumière font alors partie intégrante du groupe.
- **En aucun cas, artistes, techniciens et accompagnateur-rices éventuels ne seront rémunérés** lors des auditions et résidence. **Le concert du Festival FrancoFaune sera rémunéré**, le cachet sera décidé en concertation avec les équipes du Festival.
- L'organisation décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux artistes.
- Les différents **frais liés à la prestation** des artistes (transport, ingénieur du son, accompagnateur-rices, etc.) seront **pris en charge par les artistes**.

Article 6/ Comité d'écoute

Le comité d'écoute sera composé de **personnalités du milieu artistique et médiatique** (journalistes, organisateur-rices de concerts, agents, responsables de labels et maison de disques, musicien-ne-s, etc.). Il prendra en considération la présence scénique, les compositions, l'originalité, l'interprétation ainsi que la justesse et la présentation.

Article 7/ Engagement

Les artistes s'engagent à vérifier, confirmer et s'engager sur la disponibilité de toutes les artistes/musicien-ne-s aux différentes étapes du Parcours (auditions, résidences et festival). Un désistement ne sera accepté qu'en cas de force majeure.



Article 8/ Autorisations

- Les artistes **autorisent le Festival FrancoFaune à reproduire photos, enregistrements et captations audiovisuelles** à des fins promotionnelles.
- L'artiste s'engage à **mentionner FrancoFaune** dans toute exploitation de contenu lié au Parcours FrancoFaune.

Article 9/ Modification et annulation

FrancoFaune ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent dispositif devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

Article 10/ Litige

En cas de litige, seul le texte du règlement sera pris en considération.

Toute information complémentaire relative au dispositif peut être obtenue par mail: info@francofaune.be



FrancoFaune ASBL • Rue d'Écosse 30, 1060 Saint-Gilles

www.francofaune.be • info@francofaune.be

Valeurs

Au coeur des valeurs de FrancoFaune, celles d'**inclusivité**, de **diversité** et de **proximité** occupent une place essentielle. Elles s'appliquent autant dans les relations construites avec les artistes et le public, qu'au sein des lieux investis et avec l'ensemble de la chaîne des prestataires.

FrancoFaune se veut être un espace **à taille humaine** de soutien à l'émergence et à la diversité artistique ainsi que de partage d'idées et émotions au sein duquel **chaque personne est libre d'être qui elle est, d'être respectée et de se sentir à sa place**.

FrancoFaune veille ainsi à être attentive à la représentation des personnes systématiquement sous-représentées de par leur genre, origine, âge, corps ou leur origine sociale et s'engage en ce sens à **lutter contre toute forme de discrimination ou oppression** au sein de ses dispositifs.

C'est pourquoi, **en prenant part aux activités mises en place par FrancoFaune, chacun s'engage à :**

- Faire preuve d'une **écoute attentive, tolérante et bienveillante** des projets présentés et des idées de chacun. Se renseigner sur ses privilèges et les questionner.
- Être attentive aux **comportements discriminants et oppressifs**.
Ne pas **perpétuer, excuser ou minimiser** les remarques et l'humour sur les corps, l'apparence, la couleur de peau, le genre, l'orientation sexuelle; le handicap visible ou invisible, la classe sociale...
- Veiller à ce que la personne soit **consentante** avant de s'engager dans une interaction de quelque nature que ce soit. Le consentement doit être **libre, enthousiaste, éclairé et réversible**. L'absence de résistance n'est pas considérée comme consentement.
- Être **responsable et conscient de sa consommation** d'altérateurs de la conscience (alcool, drogue) et s'assurer du consentement de la personne à qui elle en propose (et le respecter).

Aucun comportement considéré comme discriminant, violent ou portant atteinte à l'intégrité et ou au bien-être de chacun au sein du dispositif ne sera toléré.